

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : 18 Août 2014
Date de Publication et d’Affichage : 26 Août 2014

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 22 Août 2014 à 20H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE**

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

Membres en fonction présents : Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB

Adjoints au Maire

MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Eric HECKEL, Luc SENDEL, Charles SALING, Claude WINDSTEIN, Mme Noëlle MICHAELY, MM. Philippe VELTEN, Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH *Conseillers Municipaux*

Membre absent excusé : -

Membre absent non excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations utilisées) : 0



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire
- ❖ Rapport des Adjoints ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs

DÉLIBÉRATIONS

- 1. Convention de financement pour les travaux de consolidation-sécurisation des Remparts du Château**
- 2. Procédure de renouvellement des baux de chasse communaux 2015-2024**
- 3. Attribution de subvention pour un séjour pédagogique**
- 4. Litige relatif au chemin dénommé "passage Jacques Meyer"**
- 5. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Réservation de terrains enclavés par l'O.N.F. pour la période de chasse 2015-2024
 - B. Mise en place d'une borne pour un véhicule électrique sur le parking "riverains"
 - C. État des abonnements téléphoniques et Internet
 - D. Projet de création d'une supérette

❖ *Désignation d'un Secrétaire de séance*

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Claude WINDSTEIN** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*

La lecture du Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Vendredi 27 Juin 2014 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire (par délégation du Conseil Municipal)*

Réunions depuis la dernière séance

30/06

- Rencontre avec l'équipe bibliothèque (maire et adjointe)
- Conseil d'école Petersbach (Maire + Eric Heckel). Thèmes abordés : course d'orientation, projet eau, jeux sportifs, sortie avec l'association "Les Piverts", participation à un projet franco-allemand à la M.E.R., fermeture d'une classe de C.P. à Petersbach, départ d'enseignantes, bourse aux jouets, divers

02/07

- Réunion du Comité de rédaction du "Blaettel"
- Réunion Maires et Centre de Gestion du Bas-Rhin au château des Rohan à Saverne

03/07

Rencontre avec la Commission de la Culture du Conseil Général du Bas-Rhin avec visite des Musées de La Petite Pierre. Le choix d'un architecte est effectué, et des propositions devront être faites concernant les problématiques et contraintes dont il faudra tenir compte notamment pour l'accessibilité et les sanitaires publics (Maire)

05/07

- Anniversaire Jeanne Brehm, 80 ans (Maire et adjoints)
- Rencontre avec les bénévoles des Musées (Maire)
- Inauguration de la Mairie de Lichtenberg (Maire)

06/07

- Barbecue au Jardin des poètes (organisé par l'association)
- Artistes en liberté (Maire et quelques élus)
- Conférence "Mers et Océans, régulateurs des climats et berceaux de la vie" du professeur GALL au Château de Lichtenberg dans le cadre d'une animation culturelle (Maire)

07/07

Débriefing de l'Agence Régionale de Santé concernant le diagnostic Local Santé en Alsace Bossue qui révèle notamment l'existence d'offres multiples sur le territoire mais dont l'exploitation doit être développée (Maire)

08/07

- Réunion concernant la route des Châteaux à la Communauté de Communes. La Petite Pierre fait partie du réseau des Châteaux et sites fortifié qui développera un certain nombre d'actions prévues en 2015 (Maire et Michel Volkringer)
- Rencontre avec M. Paschana pour la présentation d'un projet de création d'une supérette (Maire et adjoints)

09/07

- Réunion à Sarre-union dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu fin septembre 2014 (Maire)
- Réunion en Mairie concernant l'organisation du Rallye de France (Maire, Adjoints et associations locales)

10/07

Réunion avec les Commandants de gendarmerie d'Alsace à La Petite-Pierre (Maire)

11/07

Réunion avec les usagers de la chaufferie collective au bois du Reberg et les élus du Conseil Municipal

13/07

- Cérémonie en l'honneur de Mme Viviane REDING, Vice-présidente de la Commission Européenne et de 10 autres femmes exceptionnelles chez Cléone (Maire et Alfred Klein)
- Fête nationale et traditionnelle retraite aux flambeaux à travers le village avec vin d'honneur à la salle polyvalente

17/07

- Rencontre avec des responsables de la Caisse d'Allocations Familiales (Maire)
- Réunion des Vice-présidents à la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre
- Réunion relative à l'organisation du Rallye de France (Maire et Adjoints)

18/07

Réunion concernant les usagers de la chaufferie. Présentation des modes de gestion possibles (régie, délégation de service public -partielle ou complète-), mais qu'il convient d'étudier préalablement (Maire et Éric Heckel)

22/07

- Réunion de la Commission de Sécurité et d'accessibilité à Saverne (Maire)
- Permanence Maire-Adjoints de 17H à 19H

25/07

Départ du gendarme MOTZIG de la brigade de La Petite Pierre

27/07

- Festivités du 20^{ème} anniversaire centre de secours de Petersbach
- Ouverture du Festival de théâtre de Phalsbourg

28/07

Réunion concernant l'organisation et la sécurité du Festival de Jazz 2014

29/07

- Rencontre avec le Commandant GUILLON du Groupement de Gendarmerie de Saverne
- Tournée sites rallye avec le Conseil Municipal

01/08

- Anniversaire de Mme Madeleine KOBİ 81ans (Maire et Adjoints)
- Réunion concernant les bénévoles Jazz (Maire, Adjointe, Jean-Claude Barth, Claude Windstein et Michel Volkringer)

02/08

Tournée fleurissement avec les membres de la Commission

03/08

Ouverture de la 12^{ème} édition du Festival Jazz de La Petite Pierre à Phalsbourg (Maire, Adjointe et Michel Volkringer)

07-17/08

Tenue de la 12^{ème} édition du Festival "Au Grès du Jazz" à La Petite Pierre"

20/08

- Anniversaire de Mme Madeleine SALING (83 ans) avec Maire et Anne Adolff-Zimmermann
- Anniversaire de M. Joseph WINZERIETH (83 ans) avec Maire et Anne Adolff-Zimmermann

21/08

- Réunion Maire-Adjoints
- Réunion du bureau de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre au Donnenbach (Maire)

22/08

Point chaufferie (Maire, Adjoints, Éric Heckel)

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Il est indiqué aux élus qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été communiquée à la Mairie concernant le bien suivant :

- bien situé en Section AH, parcelles N° 24 et 25 (23 Rue du Château), d'une superficie totale de 1a00ca, bâti sur terrain propre, à usage d'habitation, actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels,

soumis au droit de préemption urbain conformément aux articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme, et pour lequel le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de ne pas faire usage du droit de préemption.

Rapport des Adjointes ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs :

04/07

Anniversaire de Mme Lucie WEHRUNG (Adjointes)

26/06

Réunion du Conseil de la vie Sociale à la Maison de Retraite le Kirchberg (Claude WINDSTEIN)

30/06

Assemblée Générale P.E.F.C. à Morsbronn concernant l'éco-certification des massifs forestiers et le maintien du label P.E.F.C. pour une nouvelle durée de 5 ans, présentation des thèmes de l'assemblée générale par Pierre GRANDADAM, Président de l'Association des Maires des Communes Forestières et de PEFC Alsace (Emmanuel Renaud & Jean-Claude Barth)

09/07

Réunion à l'initiative de l'O.N.F. à Schoenbourg concernant la relocation des chasses pour la période 2015-2024 (Anne ADOLFF-ZIMMERMANN et Secrétaire de Mairie)

20H40 : Arrivée de M. Didier TOUSSAINT, conseiller municipal

1. CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE CONSOLIDATION-SÉCURISATION DES REMPARTS DU CHÂTEAU

Les élus sont informés de l'inscription de la demande de subvention pour les travaux de consolidation-sécurisation des Remparts du Château en programmation sur le budget 2014 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace, pour un montant prévisionnel maximum de 244.090,- € H.T.

En application de l'article 4 du décret N° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement, le caractère complet du dossier a été reconnu au 30 Juin 2014.

La subvention de l'État se répartit en 2 tranches :

- une tranche ferme de 106.576,- € H.T. (représentant 40% d'une dépense subventionnable fixée à 266.440,- € H.T.),
- une tranche conditionnelle d'un montant de 137.514,- € H.T. (représentant 40% d'une dépense subventionnable fixée à 343.785,- € H.T.).

L'objet de la convention consiste à définir les modalités d'intervention de l'État à titre d'aide au financement des travaux pour cet édifice classé au titre des monuments historiques, sous le contrôle et selon les prescriptions du Conservateur Régional des Monuments Historiques.

Mme le Maire donne connaissance des principaux éléments figurant dans la Convention de Financement :

- Article 1** : objet de la convention
Article 2 : calendrier de l'opération
Article 3 : Montant prévisionnel de la subvention
Article 4 : imputation budgétaire
Article 5 : délais
Article 6 : engagement de l'État
Article 7 : contrôle
Article 8 : dispositions diverses
Article 9 : contentieux
Article 10 : exécution
Article 11 : destinataires de la Convention

Mme le Maire est chargée de procéder à la signature de la Convention de financement correspondante (N° I-2014-044).

Fait et délibéré en séance le 22 Août 2014.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE COMMUNAUX 2015-2024

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux les principales étapes liées à la relocation des chasses communales pour la période 2015-2024 qui nécessiteront un certain nombre de tâches pour la Commune.

Les baux actuels expirent le 1er février 2015, et seront remis en location dans les prochains mois pour une nouvelle période de 9 années, soit du 2 février 2015 au 1er février 2024.

Conformément aux articles 6 et 7 du Cahier des Charges type, la procédure de mise en location débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse.

La décision relative à l'abandon du loyer à la Commune est prise à la double majorité prévue à l'article L. 429-13 du Code de l'Environnement (2/3 des propriétaires représentant les 2/3 au moins des surfaces soumises à la communalisation).

Deux options alternatives sont envisageables :

- soit les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique selon l'usage local,
- soit les propriétaires fonciers sont consultés par écrit.

Par la suite, le Conseil Municipal devra notamment :

- déterminer la composition des lots de chasse ainsi que les modalités et dates de mise en location (choix d'une location en bloc de la chasse communale ou d'un découpage en lots),
- examiner les déclarations de candidature et les pièces annexées après avis de la commission consultative communale de la chasse,
- décider du mode de location,
- fixer la mise à prix (pour l'adjudication publique),
- éventuellement arrêter les clauses particulières spécifiques, dans le respect des dispositions du cahier des charges type,
- désigner les membres de la commission consultative communale de la chasse,
- éventuellement décider de la conclusion ou de la résiliation des baux de chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide préalablement :

- d'opter pour une consultation écrite des propriétaires fonciers compris dans le périmètre de la communalisation de la chasse ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- de charger Mme le Maire d'organiser et de procéder aux publications utiles et de signer tous les actes se rapportant à cette consultation,
- que la Commune participera au vote pour ses propriétés communales dans le cadre de la consultation des propriétaires fonciers,
- d'affecter au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la Commune,
- de proposer le maintien des 2 lots de chasse actuellement existants sur le ban communal, à savoir le Lot N° 1 d'une contenance prévisionnelle de 358 hectares environ et le lot N° 2 d'une contenance prévisionnelle de 270 hectares environ, selon plan du territoire de chasse communal,
- de constituer la commission consultative communale de la chasse comme suit :
 - le Maire, ainsi que les adjoints Anne ADOLFF-ZIMMERMANN et Rémy STRUB,
 - M. Stéphane RIEGER, technicien forestier de l'Office National des Forêts,
 - le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
 - le ou les représentants des syndicats agricoles locaux,
 - le président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,
 - M. Roger LUTZ, représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière,
 - M. Jean-Paul DEBES, lieutenant de louveterie territorialement compétent pour les cantons de La-Petite Pierre-Bouxwiller et Sarre-Union,
 - le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
 - un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers.

Fait et délibéré à La PETITE PIERRE, le 22 Août 2014.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR UN SÉJOUR PÉDAGOGIQUE

Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, conseillère municipale, quitte momentanément la salle du Conseil Municipal lors de la délibération des élus sur ce point de l'Ordre du Jour.

Les élus prennent connaissance du courrier du 1er Juillet 2014 émanant de M. le Proviseur du Lycée "Georges Imbert " de 67290 SARRE-UNION et attestant de la participation de certains élèves de la Commune aux voyages pédagogiques réalisés au cours du 3ème trimestre scolaire de l'année 2013/2014.

Sur la proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à titre de contribution communale au financement d'un voyage pédagogique concernant un séjour à Montalivet du 22 au 28 Juin 2014, auquel ont pris part 2 élèves issus de la Commune, à raison de **31,- €** par élève participant.

Les élèves concernés sont RUCH Alesia et WILHELMY Quentin.

Mme le Maire est chargée de procéder au versement du montant total de **62,- €** aux familles des élèves concernés.

Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 22 Août 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4. LITIGE RELATIF AU CHEMIN DÉNOMMÉ "PASSAGE JACQUES MEYER"

M. Philippe VELTEN, conseiller municipal, quitte la salle du Conseil Municipal lors de la délibération des élus sur ce point de l'Ordre du Jour.

Il est porté à la connaissance des élus qu'un litige est apparu il y a plusieurs mois entre les voisins du passage Jacques Meyer, suite à la réalisation d'un aménagement de l'entrée du chemin par la SCI Les Marronniers.

La SCI La Belle Jardinière, dont le bâtiment borde le chemin faisant partie du domaine public, a fait état de dégradations constatées sur son immeuble et qui seraient liées à la réalisation de l'aménagement par la SCI Les Marronniers.

A l'issue d'un constat de la situation lors d'une visite sur les lieux en présence d'experts des compagnies d'assurance des deux parties et de la Commune, un protocole d'accord a été signé le 17 décembre 2013, afin de fixer les engagements pour la remise en état des lieux avec réfection des parties endommagées.

Les modalités de l'accord étaient notamment les suivantes :

- la réalisation de 2 marches en grès des Vosges avec habillage du triangle sous le crépi du mur de la propriété de la SCI La Belle Jardinière en pierre de grès des Vosges pour assurer l'homogénéité de l'environnement,
- un achèvement des travaux en principe programmé avant fin avril 2014,
- la finalisation, en extension d'enrobés, du sol devant les futures marches et de la bordure actuelle aux frais de la SCI Les Marronniers,
- la prise en charge de l'ensemble des frais d'aménagement par la SCI Les Marronniers,
- la SCI La Belle Jardinière ne s'oppose pas à cet aménagement dans les règles de l'art.

Après démarrage des travaux par la SCI Les Marronniers, ceux-ci n'ont pu être achevés en raison de contestations de la part de la SCI La Belle Jardinière signalant une atteinte des fondations du bâtiment.

Cette dernière a donc sollicité l'intervention de la Commune en sa qualité de propriétaire du chemin faisant l'objet du litige.

Or, après transmission d'éléments complémentaires, le service de protection juridique de la compagnie d'assurance de la Commune (Groupama Grand Est) confirmait dans son courrier du 8 Juillet 2014 que la responsabilité de la Commune ne semble pas engagée et que dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'intervenir dans cette affaire.

Sauf éléments nouveaux, il appartient donc à la SCI La Belle Jardinière de chiffrer son préjudice, et de rapporter la preuve que ses dommages ont été causés par la SCI Les Marronniers et d'en demander réparation à cette dernière.

Après avoir pris connaissance de la situation et des différents éléments de ce dossier, le Conseil Municipal décide :

- de suivre l'avis du service de protection juridique de son assureur, indiquant que la responsabilité de la Commune ne semble pas être engagée dans cette affaire et qu'il n'y a donc pas lieu d'intervenir dans ce litige,
- de demander à M. VELTEN, gérant de la SCI Les Marronniers de se concerter avec la partie adverse sur les modalités d'exécution des travaux.

A défaut d'entente entre les parties, la Commune confiera le règlement du litige aux soins d'un conciliateur de justice.

Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 22 Août 2014.

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

A. Réservation de terrains enclavés par l'O.N.F. pour la période de chasse 2015-2024

En référence à l'article L. 429-17 du Code de l'Environnement, l'Office National des Forêts a indiqué à la Commune vouloir exercer son droit de priorité de location (au profit des lots de chasse domaniaux) pour l'exercice du droit de chasse sur les enclaves situées sur le territoire communal.

Ces terrains seront loués avec la forêt domaniale pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024 et donneront lieu au versement d'une indemnité prévue aux cahiers des clauses générales et communes de la chasse en forêt domaniale.

La surface prévisionnelle des enclaves (selon la liste fournie par l'O.N.F., mais sous réserve de vérification des surfaces retenues) donnant lieu à réservation du droit de chasse est de 29ha51a57a.

B. Mise en place d'une borne pour un véhicule électrique sur le parking "riverains" (borne de rechargement rapide dont l'installation, d'un montant prévisionnel de 2.600,- €, sera prise en charge par le SYCOPARC)

C. État des abonnements téléphoniques et Internet (révision des abonnements téléphoniques Mairie - Écoles - Salle Polyvalente, changements d'adresses de messagerie, refonte de la partie visuelle et graphique du site internet, divers)

D. Projet de création d'une supérette

Rien ne restant à l'Ordre du Jour, Mme le Maire déclare la séance close à 22H00.

<i>Nadine HOLDERITH-WEISS</i>		<i>Luc SENDEL</i>	
<i>Anne ADOLFF-ZIMMERMANN</i>		<i>Charles SALING</i>	
<i>Rémy STRUB</i>		<i>Claude WINDSTEIN</i>	
<i>Alfred KLEIN</i>		<i>Noëlle MICHAELY</i>	
<i>Michel VOLKRINGER</i>		<i>Philippe VELTEN</i>	
<i>Emmanuel RENAUD</i>		<i>Didier TOUSSAINT</i>	
<i>Isabelle WILHELMY-ARNOULD</i>		<i>Jean-Claude BARTH</i>	
<i>Éric HECKEL</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
LE VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014 à 20H00 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L'AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le **26 Août 2014**.